

16 février 2026

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 13 février, le ministère des Affaires intérieures a informé que [le dispositif de protection temporaire a été prolongé](#) d'une année supplémentaire, jusqu'au 4 mars 2027. Au vu de cette prolongation, les cartes biométriques délivrées aux bénéficiaires de protection temporaire avec la date d'expiration du 4 mars 2026 pour témoigner de leur statut, doivent être renouvelées.
- Le 10 février, le Parlement européen a approuvé [la création d'une liste européenne de pays d'origine sûrs](#). L'accord relatif au règlement sur l'application du concept de pays tiers sûr a également été adopté. Cette nouvelle liste européenne permettra d'accélérer le traitement des demandes d'asile des ressortissants des pays figurant sur cette liste, à savoir le Bangladesh, la Colombie, l'Égypte, le Kosovo, l'Inde, le Maroc et la Tunisie. Conformément à ces nouvelles règles, il appartiendra à chaque demandeur de prouver que cette disposition ne devrait pas s'appliquer à son cas en raison d'une crainte fondée de persécution ou d'un risque de préjudice grave en cas de renvoi dans son pays.
- Le 13 février, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) a fourni les dernières données relatives aux [franchissements irréguliers des frontières en janvier 2026](#). De violentes tempêtes hivernales et une mer agitée sur les principales routes migratoires ont contribué à une forte baisse de 60 % en glissement annuel des franchissements irréguliers des frontières de l'Union européenne en janvier 2026, avec environ 5 500 détections enregistrées, selon des données préliminaires recueillies par Frontex. Les conditions météorologiques ont peut-être ralenti les départs, mais elles n'ont pas arrêté les passeurs sans scrupules. Le coût humain a été dévastateur. Selon Organisation internationale pour les migrations (OIM), plus de 450 personnes ont perdu la vie en Méditerranée rien qu'au mois de janvier; soit plus de trois fois le chiffre enregistré en janvier 2025.

Chiffre de la semaine: 4,35 millions

Au 31 décembre 2025, 4,35 millions de ressortissants de pays tiers ayant fui l'Ukraine bénéficiaient d'un statut de protection temporaire dans l'UE. Par rapport à fin novembre 2025, ce nombre a augmenté de 24 675 (+0,6 %).

Les pays de l'UE accueillant le plus grand nombre de bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine étaient l'Allemagne (1 250 620 personnes, soit 28,7 % du total de l'UE), la Pologne (969 240, soit 22,3 %) et la Tchéquie (393 055, soit 9,0 %).

Source : [Eurostat](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

Linkedin : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en